

---

## CONDITIONS PARTICULIERES LIEN NON GARANTI

(xDSL, ADSL, VDSL, FFTH, FFLA, FTTB)

### 1. Objet

Les présentes conditions particulières (ci-après « CP ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire propose au Client son Service.

### 2. Documents contractuels

Les présentes Conditions Particulières font partie intégrante du Contrat tel que défini aux Conditions Générales de Service auxquelles elles se rattachent.

### 3. Description du service

Le Prestataire fournit au Client, au titre du Service, un accès à Internet, selon le mode de raccordement choisi et le débit associé.

Les modes de raccordements et les débits associés font l'objet d'une description détaillée dans le Bon de Commande.

### 4. Modifications du service

Le Client peut demander au Prestataire d'augmenter le débit souscrit, de manière définitive ou temporaire.

Si cette augmentation de débit peut être réalisée, elle sera formalisée par la signature d'un avenant et prend effet à la date de mise à disposition du Service modifié.

### 5. Conditions techniques

Le Service est fourni, au choix du Client et en fonction de l'éligibilité du Site du Client au moyen d'un lien xDSL, ADSL, VDSL, FFTH, FFLA, FTTB.

Si aucun de ces moyens n'est éligible, une autre solution peut être proposée par le Prestataire, et sera souscrite le cas échéant aux conditions techniques, financières et contractuelles du nouveau Service.

En aucun cas, le Prestataire ne peut être responsable des conditions d'éligibilité du Site du Client au Service concerné par les Présentes.

### 6. Audit préalable

Avant toute commande, le Prestataire procède à un audit du Site Client, afin de savoir si le Service peut être délivré sur le Site du Client.

Après cet audit préalable, le Prestataire se réserve le droit d'annuler une commande, en cas d'impossibilité pour le Prestataire de fournir le Service sur le Site du Client.

En cas d'évolution ou d'inadéquation des règles d'éligibilité de l'audit, le Prestataire se réserve également le droit de substituer l'offre initiale par une offre conforme au nouveau résultat de l'audit.

Cet audit préalable ne constitue en aucun cas un engagement du Prestataire de fournir les Services.

En l'attente de la livraison du lien, la signature du bon de commande vaudra engagement du Prestataire de fournir les Services.

### 7. Installation

L'Installation peut être réalisée soit par le Prestataire ou un de ses sous-traitants.

Le Client et le Prestataire conviennent d'une date d'installation.

Avant cette date, le Client doit s'assurer de la préparation satisfaisante de l'espace et de l'environnement nécessaires pour l'Installation, pour la fourniture du Service, conformément aux instructions du Prestataire (notamment un espace suffisant dans l'armoire, prise électrique disponible...).

Lors de l'installation, le Prestataire se réserve le droit, de soumettre au Client des frais supplémentaires d'installation et de désaturation, liés à la configuration du Site du Client.

En cas de refus pour le Client de supporter ces frais, le Prestataire, étant dans l'impossibilité de fournir les Services, se réserve le droit d'annuler la commande.

Seule l'installation du lien vaudra engagement ferme et définitif du Prestataire de fournir l'ensemble des Services, le Prestataire se réservant le droit d'annuler toute commande qu'il ne pourra pas livrer.

#### **8. Garanties de qualité de service**

Dans le cadre de modes de raccordement à débit asymétrique, le Prestataire ne s'engage à aucune garantie de services.

-- FIN DES CONDITIONS PARTICULIERES LIEN  
NON GARANTI --